

### PRE REQUIS

PARTICIPER A LA GESTION DIRECTE  
OU INDIRECTE DE PERSONNEL

### PUBLIC CONCERNE

- ✓ LES CHEFS D'ENTREPRISE
- ✓ LES MEMBRES DES SERVICES RH OU ADMINISTRATION DU PERSONNEL
- ✓ LES MEMBRES DES SERVICES HSQE
- ✓ LES MANAGERS

### OBJECTIF

*Vous donner de véritables outils pour bien mettre en place le suivi médical de vos salariés et adopter la bonne posture en cas d'aménagement de poste ou d'inaptitude*

### COMPETENCES DEVELOPPEES

- ✓ MAITRISER LES REGLES DU SUIVI MEDICAL
- ✓ ETRE CAPABLE D'IDENTIFIER LES ELEMENTS DU POSTE SUSCEPTIBLE D'ETRE AMENAGE
- ✓ POUVOIR IDENTIFIER LES INTERLOCUTEURS D'UNE PROCEDURE D'AMENAGEMENT ET/OU DE RECLASSEMENT
- ✓ COMPRENDRE LES ENJEUX DES CONTENTIEUX ET LES RISQUES FINANCIERS QUI EN DECOULENT

### OUTILS PEDAGOGIQUES UTILISES

- CAS PRATIQUE AVEC RESTITUTION DES INFORMATIONS PAR LES PARTICIPANTS
- ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS
- JEUX SUR SMARTPHONE POUR VALIDATION DES CONNAISSANCES

### PRIX et DUREE DE LA FORMATION

**1 JOUR DE FORMATION : 550 € HT**  
(ou 2 demi-journées)

**OPTION 2h D'ACCOMPAGNEMENT : 200€ HT**  
par téléphone ou mail dans les 3 mois suivant la fin de formation.

### DATE – HORAIRE – LIEU

### DE FORMATION

A DEFINIR AVEC VOUS

## LA SURVEILLANCE MEDICALE DES SALARIES

### AMENAGEMENT DE POSTE ET INAPTITUDE AU TRAVAIL

#### LES NOUVELLES REGLES DU SUIVI MEDICAL DES SALARIES DE 2016 A AUJOURD'HUI

⇒ **Décryptage sur analyse en micro groupe**

- Visite d'information et de prévention des salariés.
- la visite médicale d'aptitude pour les salariés bénéficiant du suivi médical renforcé
- La visite médicale de reprise suite à une période de suspension.
- Le rôle des différents médecins susceptibles d'intervenir (*médecin traitant, médecin de la sécurité sociale, médecin contrôleur, médecin du travail*).

#### L'APTITUDE AU POSTE DE TRAVAIL, L'AMENAGEMENT DE POSTE, DECRYPTAGE DES DERNIERS DECRETS ET JURISPRUDENCE ACTUALISES

⇒ **Travail en micro groupe sur cas pratique avec restitution des informations par les participants**

- L'enjeu des nouveaux formulaires de la médecine du travail et les obligations qui en découlent.
- L'aptitude au Travail pour les postes en suivi médical renforcé et le simple suivi pour les autres postes.
- L'aménagement de poste en pratique et lien avec les conditions concrètes d'exécution du contrat de travail.
- les démarches à effectuer en interne (*échanges avec la médecine du travail, échanges avec le salarié,...*)

#### LES NOUVELLES REGLES DE CONTENTIEUX DES CONTESTATIONS D'AVIS D'APTITUDE, D'AMENAGEMENT DE POSTE, ET D'INAPTITUDE

⇒ **Echanges entre participants et jeu sur smartphone**

- Le délai de 15 jours pour agir (*point de départ et modalités de décompte*).
- Les éléments susceptibles d'être contestés devant la forme des référés du Conseil de Prud'hommes
- Les conséquences des irrégularités de forme.
- Les modes de désignations de l'expert, frais et missions.
- La portée de l'avis du Conseil de Prud'hommes.
- L'appel devant la Cour d'appel et l'exécution provisoire du jugement.

#### L'INAPTITUDE, RECLASSEMENT OU LICENCIEMENT : DECRYPTAGE DES DERNIERS DECRETS ET DECISIONS DE JUSTICE DE 2016 A AUJOURD'HUI

⇒ **Cas pratiques**

- ⇒ La portée de l'obligation de reclassement, les démarches à effectuer en interne ou externe (*échanges avec la médecine du travail, procédures de consultation le cas échéant des membres du CSE (anciens DP), échanges avec le salarié...*)
- la portée de la dispense de reclassement par la médecine du travail.
- la procédure de licenciement suite à impossibilité de reclassement.
- les enjeux financiers de l'origine professionnelle de l'inaptitude.
- La nouvelle répartition des contentieux indemnitaires des licenciements suite à l'inaptitude et/ou aux manquements à l'obligation de sécurité de résultats de l'employeur.